

Commune d'Ailly sur Noye  
Conseil Municipal du 17 Juillet 2021  
Extrait du registre des délibérations

n°2021-17-07-02

Date de la convocation:

10 / 07 /2021

Convoqués: 23  
Présents : 13  
Représentés : 10  
Absents : 0

Objet :

Budget Principal

Participation pour le  
financement de  
l'extension du réseau  
public d'électricité pour  
l'alimentation d'une chè-  
vrerie à construire par  
l'EARL Label Chèvrerie

L'an deux mil vingt et un, le dix sept juillet à dix heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

**Étaient présents:** Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL

**Étaient représentés :** Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Marylène FRANZ et Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE par Marie Hélène MARCEL, Gérard LEROY par Annie COCHET, Sébastien VILLAIN par Maryse-Corinne ROSE, Richard BENOIT par Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Vincent DAINE par Christine BOURDELLE, Anne Marie LATEUR par Jean Noël LECOINTE et Catherine WANTIEZ par Pierre DURAND

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

L'EARL "Label chèvrerie" et l'EARL «des castors » sont propriétaires de deux parcelles de terre voisines sur le territoire d'Ailly-sur-Noye, cadastrée section ZD N°0029 et ZD N°0030, situées le long de la RD 920.

L'EARL « Label chèvrerie » a déposé le 12 Novembre 2020 en mairie d'Ailly-sur-Noye, une demande de permis de construire pour la construction d'une chèvrerie et d'une habitation. Le permis de construire a été délivré le 09 février 2021.

L'EARL «des castors» a déposé en mairie d'Ailly-sur-Noye une demande de permis de construire le 25 mars 2021 pour la construction d'un poulailler. Le permis de construire a été accordé le 21 juin 2021.

Selon l'article L332-15 du Code de l'urbanisme, « l'autorité qui délivre l'autorisation de construire, d'aménager, ou de lotir exige, en tant que de besoin, du bénéficiaire de celle-ci la réalisation et le financement de tous travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction, du terrain aménagé ou du lotissement, notamment en ce qui concerne la voirie, l'alimentation en eau, gaz et électricité, les réseaux de télécommunication, l'évacuation et le traitement des eaux et matières usées, l'éclairage, les aires de stationnement, les espaces collectifs, les aires de jeux et les espaces plantés... ».

Les deux EARL demandent à ce que leurs parcelles soient alimentées par le réseau public d'électricité.

A la demande de la commune, ENEDIS a réalisé l'étude technique et financière qui laisse apparaître un coût estimé par ENEDIS à 74 171,56 € HT (89 005,87 € TTC) pour l'alimentation de la parcelle ZD N°0030.

Compte tenu que l'alimentation en électricité de la parcelle appartenant à l'EARL des

Suite et fin de la délibération n°2021-07-07-02

Castors dépend de l'extension du réseau public à réaliser pour la chèvrerie, il a été convenu que l'EARL des Castors participerait financièrement à cette extension.

**Après avoir entendu les explications, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

- **D'autoriser le Maire à passer commande des travaux d'extension du réseau public d'électricité pour l'alimentation de la parcelle cadastrée section ZD n°0030, pour un montant de 74 171,56 € HT (89 005,87 € TTC).**
- **D'acter le plan de financement suivant :**

**Dépenses :** : 89 006,87 € TTC

**Recettes :**

○ Earl « Label chèvrerie »	: 22 500,00 €
○ Earl « des castors »	: 15 000,00 €
<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>: 51 506,87 €</b>
<b>Emprunt</b>	<b>: 50 000,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>: 1 506,87 €</b>

- **De fixer respectivement les participations financières comme prévues au plan de financement**
- **d'autoriser le maire à signer en conséquence les conventions devant intervenir avec les EARL « Label chèvrerie » et « des Castors », titulaires des autorisations de sol.**
- **D'autoriser le Maire à souscrire l'emprunt de 50 000€**
- **D'adopter la décision budgétaire modificative correspondante**
- **D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

**Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.**

**Pour copie conforme**

**Le MAIRE,  
Pierre DURAND**

